

<p>CHAMPIONNAT PROVENCE-ALPES PAR ÉQUIPES EN DIVISIONS 2017 - 2018</p>

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment celles des règlements généraux.

1. Les joueurs

Les joueurs doivent avoir la licence ffgolf valide, le certificat médical enregistré sur fléole et être membres de l'A.S. qu'ils représentent.

Les joueurs qui n'ont pas pris leur licence dans l'AS qu'ils représentent doivent être rattachés à cette AS (par l'extranet de la ffgolf) sans quoi ils ne peuvent pas participer au championnat.

Les joueurs de D1 doivent avoir un index inférieur ou égal à 24.4 et en D2 à 36.
L'index de jeu est ramené à 21.4 en D1, 24.4 en D2, 36 en D3.
En D4, l'index n'est pas limité.

2. L'équipe

L'équipe des 4 joueurs ou joueuses dont les scores sont enregistrés doit comprendre au moins 3 ayants droit (salarié, retraité, conjoint, enfant) de l'établissement dont dépend l'Association Sportive, dont au moins 1 joueur salarié titulaire.

L'équipe est composée de 4 joueurs ou joueuses.

Une AS ayant plusieurs équipes engagées, ne peut pas inscrire d'invité, si une des équipes est incomplète.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers, entrainera **la non prise en compte de carte du joueur concerné et à la seconde infraction**, la disqualification de l'équipe, et sa rétrogradation en division inférieure l'année suivante.

En D4, dans chaque équipe il doit y avoir un capitaine-joueur dont l'index est inférieur à 36. Le capitaine doit garantir à l'organisateur que ses joueurs connaissent et respectent l'étiquette, les règles, le règlement et les temps de jeu.

Une association ne peut avoir qu'une seule équipe par division ou poule.

3. Forme de jeu

- D1 : 6 journées en strokeplay limité, brut et net, 18 trous.
- D2 - D3 - D4: 6 journées en stableford brut et net, 18 trous.

Une seule série, D1 : marques blanches (Messieurs) et bleues (Dames).
D2 D3 D4: marques jaunes (Messieurs) et rouges (Dames).

En D2 - D3 - D4 les joueurs ne doivent rendre aucun score de trou supérieur à : Par+coup reçu+1. Tout score supérieur doit être représenté par une croix.

Le championnat pourra être réduit à 5 journées en cas de force majeure.

strokeplay limité : si la balle n'est pas entrée après :

- 6 coups (sur un par 3), il faut relever la balle et noter le score de 7
- 7 coups (sur un par 4), il faut relever la balle et noter le score de 8
- 8 coups (sur un par 5), il faut relever la balle et noter le score de 9

4. Utilisation des voiturettes et des télémètres.

L'utilisation des voiturettes, est interdite en compétition.

Les télémètres sont autorisés selon le règlement et les règles locales des compétitions fédérales ffgolf en vigueur.

5. Résultats – Classement

Classement de la journée : le résultat en net et en brut de chaque équipe, se fait par addition des résultats individuels **strokeplay ou stableford (suivant la division)**, réalisés par les 3 meilleures cartes dont le score d'au moins 1 salarié titulaire.

Le forfait d'un joueur compte pour 0 en stableford (Net et Brut) et pour 144 (2 fois le par d'un parcours 72) en strokeplay.

Si aucun score de salarié n'est enregistré, l'équipe ne marquera aucun point en stableford et 432 en strokeplay.

Si une équipe n'a pas 3 cartes enregistrées, on compte les 2 cartes et on rajoute 144 en brut et 132 en net (0 en stableford) pour chacune des 2 autres.

Classement général : il se fait par addition des résultats de l'équipe lors de chaque journée.

Départage : En cas d'égalité entre plusieurs équipes, les départages se font dans l'ordre suivant : sur la somme des 4ème cartes, puis sur celle des 1ère cartes, puis celle des 2ème cartes, puis celle des 3ème cartes de l'équipe.

6. Forfaits - scratches

En cas de forfait, l'organisateur doit en être informé dans les meilleurs délais, par email ou par téléphone.

Aucun changement ne pourra être fait, quelle que soit la raison, de la propre initiative de l'AS en s'adressant, en particulier, directement au Golf.

En cas de forfait tardif (vendredi ou samedi matin), le capitaine ou le joueur doit obligatoirement et rapidement en informer le golf par téléphone, en plus de l'organisateur.

7. Jeu lent

Les joueurs devront noter leur heure d'arrivée exacte (au recording) sur leur carte de score. A défaut, 1 point sera retiré du score du joueur pour le calcul du score de l'équipe.

8. Engagements

Les inscriptions se font par courrier électronique auprès de la responsable **Mme Michèle DELTOUR** (golfentreprise@gmail.com)

Les droits d'inscriptions sont de **35** euros par équipe, payables à l'inscription par chèque à l'ordre de « Ligue de Golf PACA ».

Chèque à adresser : Mme Michèle DELTOUR CEA Cadarache - Golf Entreprise - bât.120 BP 1 - 13108 Saint Paul lez Durance.

Le nombre d'équipes est limité à 12 en D1, 24 en D2,D3 et D4 (2 poules de 12). Les places seront attribuées dans l'ordre d'inscription (**ouverture le 15 juin, clôture le 15 juillet**).

L'inscription d'une nouvelle équipe en championnat se fera en D4 la saison suivante, pour la saison en cours elle pourra participer aux autres compétitions.

Les équipes ne s'étant pas acquittées des droits d'inscription avant le deuxième tour des compétitions seront exclues du championnat à fin novembre.

Le fichier des joueurs de l'AS, est à renvoyer avant le premier tour de la compétition à : Philippe BRELIVET (pbrelivet@free.fr)

9. Organisation des épreuves

L'organisation des épreuves (relation avec le golf, gestion des inscriptions, départs, résultats) est prise en charge par les personnes suivantes :

D1	: Régis SERRA	serra.regis@gmail.com	06 23 28 19 05
D2A - D4A	: Philippe BRELIVET	pbrelivet@free.fr	06 77 06 18 55
D3A	: Pierre SAUREL	pierresaurel@free.fr	06 08 16 15 06
D3B	: Francis TELINGE	francis.teling@gmail.com	06 24 54 36 60
D4B	: Brice BARRIER	brice.barrier@free.fr	06 71 92 51 21
D2B	: Richard RIVAREL	richard.rivarel@gmail.com	07 61 10 08 06

L'organisateur ne devra s'adresser qu'aux capitaines d'équipes dont le nom figure sur la fiche des membres AS

10. Inscription des joueurs

Les inscriptions des joueurs se font par l'extranet de la ffgolf (<http://xnet.ffgolf.org/login.php>), lundi minuit précédant l'épreuve dernier délai.

L'inscription d'un capitaine n'est pas obligatoire. Seuls les capitaines déclarés sur la fiche de l'AS évoquée au paragraphe 8 et 9 sont contactés.

Seules les AS « en cours d'affiliation ffgolf » pourront inscrire leurs joueurs par courrier électronique adressé à l'organisateur.

Une fois la date limite d'inscription passée, il n'est plus possible de modifier via l'Extranet. Les modifications sont autorisées jusqu'au mardi soir minuit en envoyant un email à l'organisateur.

Un joueur ne peut jouer qu'une seule fois pour la même journée (cas où les divisions ne pourraient pas jouer le même jour). Ceci ne s'applique pas à la D4.

12. Heures de départs et groupes

Les heures de départs seront officiellement diffusées sur le site web : <http://david.jc.free.fr/golf.html> à partir du jeudi (21 heures) précédant la compétition.

Toujours vérifier le vendredi soir qu'il n'y a pas eu de changement.

Tout changement de votre propre initiative sans accord de l'organisateur, entrainera la disqualification (infraction à la règle 6-3).

Les départs se feront comme suit :

Les 3 premières journées les clubs partiront une fois en début, une fois en milieu et une fois en dernier de la plage des départs.

Les 3 dernières journées, les départs se feront dans l'ordre inverse du classement brut (mixé avec les derniers en net pour la D1) ou net pour les **autres divisions**.

13. Communication - Questions

Pour l'ensemble de questions qui peuvent se poser, à savoir : heures de départs, règlements, résultats, litiges, etc...., le joueur ne doit s'adresser qu'à son capitaine et surtout pas au golf (sauf cas de forfait tardif).

Le capitaine doit s'adresser à l'organisateur (voir chapitre organisation des épreuves).

Seul l'organisateur peut s'adresser au golf (sauf cas de forfait tardif).

14. A la fin de la saison

Afin de désigner le champion net de D2 D3 et D4 une finale se déroulera entre le premier net de chaque poule (même formule de jeu que lors des journées de championnat). Seuls les joueurs ayant participé à au moins 2 journées du championnat dans la division concernée, pourront faire partie de l'équipe.

Les champions de D1 (en net et en brut) et de D2 et D3 (en net) rencontrent leurs homologues de Côte d'Azur lors des finales PACA.

Si c'est la même équipe qui est championne brut et net en D1, le vice-champion net jouera la finale PACA D1 en net.

Une équipe déclarant forfait pour la finale de ligue sera rétrogradée en division inférieure l'année suivante.

En respectant la règle qui interdit que deux équipes d'une même association jouent dans une même division ou poule, les règles suivantes devraient s'appliquer :

- Les 4 derniers de D1 en brut descendent en D2, les pairs en poule A et les impairs en poule B.
- Les deux premiers de chaque poule de D2 en brut montent en D1.
- Les 3 derniers de chaque poule de D2 en net descendent en D3 (en respectant les poules). Le brut prime le net. Dans le cas où le premier brut devrait descendre c'est l'antépénultième qui descendra.
- **Le premier en brut et les 2 premiers en net** de chaque poule de D3 montent en D2 (en respectant les poules).
- Les 3 derniers de chaque poule de D3 **en net** descendent en D4. (en respectant les poules).
- **Le premier en brut et les 2 premiers en net** de chaque poule de D4 montent en D3 (en respectant les poules).

Dans un souci d'harmonisation, la commission se réserve le droit de prendre des décisions concernant la montée ou la descente.

Un club refusant la montée ou demandant la descente, ne pourra être déclaré champion l'année suivante.

Si un club demande la descente, le premier club reléguable sera repêché (celui de la même poule dans le cas de la D2 D3 ou D4).

Dans le cas de la règle qui interdit que deux équipes d'une même association jouent dans une même division ou poule, le(s) club(s) « reléguable (s) » sera (seront) mis dans la division inférieure répondant au règlement ou retiré(s) du championnat.

Si un club ne pouvait monter le club de la même poule classé **3ème et non reléguable**, accéderait à la division supérieure.

15. Statut enfant de salarié

Est considéré comme enfant à condition de satisfaire à une des conditions ci dessous.

- entre 13 et 17 ans possédant un index inférieur à 36.
- < 25 ans avec certificat de scolarité.

16. Litige

Tout cas non prévu par le règlement, sera traité par la commission sportive.